Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260423-20260414-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 23 avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mme Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 11

V. Elshout, J. Brézel, C. Duchêne, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J. Lamarre, S. Pichot,

Etaient absents : 2

C. Guilment, M Franco Sanchez

Etaient excusés : 2

C. Guilment, M Franco Sanchez

Monsieur Lamarre a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage : 14 avril 2026

****

Délibération 2026-04-14

- Objet : Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Madame le Maire informe l'assemblée du fonctionnement de la commission communale des impôts directs.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

-du maire ou adjoint délégué, président de la commission

-de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres est de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation, ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs, à la détermination des nouveaux paramètres d départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, ou coefficients de localisation).

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260423-20260414-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour faire partie de la commission communale des impôts directs :
Jean-Pierre Brard – Marie-Lyne Garnier – Bernard Chevrel – Nadine Lebreton – Isabelle Roinel – Emmanuel Vallée – Chantal Desmares – Dominique Janvier – Gérard Lamarre – Patricia Le Hir – Gérard Vigneron – Marcel Plantis – René Martin – Henri Rault – Huguette Gilbert – Lucie Berthel – Michel Lhonoré – Joseph Fretay – Bernard Lorant – Eliane Blais – Jean Coudray – Marie Prunier – Gilbert Gaillard – André Lorand

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

